



Pôle Activités Soins Adaptés

Quoi ?

Pour répondre au parcours de vie des résidents, la Résidence du Château a développé un **Pôle d'Activités et de Soins Adaptés** (PASA) en complément de l'UVP et de l'UHR.

Le PASA est un dispositif d'**accompagnement spécifique, basé notamment sur la méthode Montessori**, et conçu pour **créer un environnement confortable, rassurant et stimulant** pour la personne accompagnée.

Ce lieu peut accueillir **12 résidents à la journée**, selon un planning personnalisé et réévalué régulièrement, après validation en équipe pluridisciplinaire. Le PASA dispose d'une **terrasse** et de différents **espaces dédiés aux activités à visée thérapeutique, à la prise des repas et au repos**.

Pourquoi ?

L'objectif de cet accueil est d'**atténuer l'impact des symptômes psycho-comportementaux** sur la qualité de vie du résident. L'organisation de cette unité de vie permet de **limiter le recours à certains traitements** en proposant des activités adaptées ainsi qu'un **accompagnement par des interventions non médicamenteuses** et notamment, par le déploiement de la méthode Montessori.

Pour qui ?

Les résidents déjà accompagnés au sein de la Résidence du Château, présentant une **maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée** compliquée de **symptômes psycho-comportementaux légers à modérés** (dépression, apathie, anxiété...) **compatibles avec une participation à des activités en groupe**.

Comment ?

L'admission au PASA est **discutée en équipe et validée par le médecin coordonnateur** de la résidence.

Avant l'intégration d'un résident, **son consentement est recherché** et il doit adhérer à cette proposition d'accompagnement.

Qui intervient ?

Deux assistantes de soins en gérontologie (ASG) formées accompagnent les résidents au quotidien en lien avec d'**autres professionnels de l'établissement** (psychomotricienne, psychologue, ergothérapeute...) et des intervenants extérieurs (kinés, danse, gym douce, musico-thérapeute...).

Fin d'accueil

La fin de l'accueil au PASA est discutée en équipe et validée par le **médecin coordonnateur** de la résidence. **La décision s'appuie sur différents critères** : stabilisation ou majoration des symptômes psycho-comportementaux, majoration de la dépendance avec perte de mobilité...

Résidence du Château

23 rue Jacques Reynaud - 69800 Saint-Priest

T. 04 72 28 50 70 - accueil.chateau@omeris.com

www.omeris.com

